



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique
VOLTAGE

de la société *ASCENZA France*

enregistrées sous les *n° 2022-3616 et 2024-0317*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 4 juillet 2024,

Considérant que l'efficacité du produit n'a pas été déterminée,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n° 1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	VOLTAGE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ASCENZA France Immeuble l'Odyssée Bâtiment A 3 ^{ème} étage 2/12 Chemin des Femmes 91300 MASSY France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - diflufénican 400 g/L - flufénacet
Numéro d'intrant	1080-2022.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 30/08/2024

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Désherbage	0,3 L/ha	1/an	F (BBCH 13)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car l'efficacité du produit n'a pas été déterminée pour une application et en raison d'un risque de résistance inacceptable pour deux applications.		
15105913 Orge*Désherbage	0,3 L/ha	1/an	F (BBCH 13)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car l'efficacité du produit n'a pas été déterminée pour une application et en raison d'un risque de résistance inacceptable pour deux applications.		